

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

26-044

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2026

Date de Convocation : 23.07.2026

Date d'Affichage : 23.07.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : GAY Didier (procuration donnée à Claude PONCET)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Guy PIETRIGA)

OBJET : Achat des parcelles à M. FATON Gérard

L'an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Le maire fait part de la proposition de M. FATON Gérard, Rue du Chêne 39270 DOMPIERRE-SUR-MONT.

Vente à la commune des parcelles forestières « LA COMBE DU POMMIER » :

ZA 72 d'une contenance de 14 a 65 ca

ZA 73 d'une contenance de 14 a 65 ca

ZA 74 d'une contenance de 34 a 80 ca

ZA 75 d'une contenance de 38a 10 ca

ZA 76 d'une contenance de 25a 85 ca

ZA 77 d'une contenance de 90a 35ca

Soit un total de 2 ha 18 a 40 ca

Pour un montant total de 2 184 .00 €.

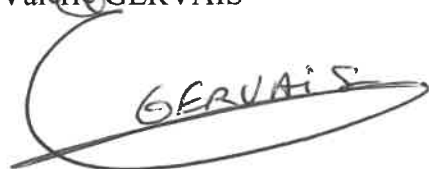
Valeur des bois estimés par l'ONF : 11 143 €

Le montant global de l'acquisition : 13 327 €

Les 6 parcelles sont enclavées dans la forêt communale : Conscient de l'intérêt sanitaire et des facilités d'exploitation liés à l'homogénéité du territoire forestier de la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition par la commune pour un montant de 13 327 €.

L'achat est approuvé à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise le maire à effectuer toutes démarches, à signer les actes et documents relatifs à cette opération dans les meilleurs délais.

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS



Le Maire
Guy PIETRIGA

